RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** **Avenue des Taillis – 1170 Watermael Boitsfort**
- **Identité du demandeur :** SNCB S.A.
- **Demande de permis d'environnement :** **- Exploitation d'un parking public gratuit aux abords de la gare de Watermael**

Nature de l'activité principale : Gare ferroviaire

Zone PRAS : zones de chemin de fer

Zone PPAS : Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS).

Motifs principaux de l'enquête :

- **Article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**
- **Rubrique 68 A – 47 emplacements de parking**

L'enquête se déroule :

À partir du **27/06/2025** et jusqu'au **11/07/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publiques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
  Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
  Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 11/07/2025**
- par e-mail à l'adresse suivante : **enquetepublique@wb1170.brussels**
- Oralement, sur rendez-vous uniquement auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Fait à Watermael-Boitsfort, le 23/06/2025

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON (s) David LEISTERH

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.